

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 21 mars 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membre en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 11  
Pouvoir : 0

Date de la convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix-sept heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Monsieur Norbert BOULIER, Maire de CHENON.

Etaient présents : BOULIER Norbert, BERTHONNEAU Philippe, MAINGUET Martine, CLOCHARD Laurent, HEALY Mickael, VERGEZ Brigitte, MERAL Gilles, BAUDIN Sébastien, ANTON Francine, COCAGNE Leslie, VITU Léa.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire : VERGEZ Brigitte

2026.10 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Le maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à 3 le nombre d'adjoints au maire.

Pour : 11 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 23 mars 2026.

Le Maire  
Norbert BOULIER

